



Denens, le 16 mai 2026

Le bureau du Conseil général a le plaisir de vous informer que l'installation des autorités communales pour la législature du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2031 aura lieu

**Le lundi 15 juin 2026 à 19h00**  
**à la salle villageoise de Denens, route du Ministre 14**

Toute personne, ayant la qualité d'électeur, désirant faire partie du Conseil général est priée de participer à cette séance afin d'être assermentée par Monsieur le Préfet. **Nous rappelons aux membres actuels du Conseil général qu'ils doivent également être présents afin d'être assermentés pour la nouvelle législature.**

Ordre du jour :

*1<sup>ère</sup> partie :*

1. Ouverture de séance et bienvenue
2. Désignation du ou de la secrétaire de séance
3. Désignation des scrutateurs/trices de séance
4. Appel
5. Assermentation des membres du Conseil général
6. Assermentation des membres de la Municipalité
7. Assermentation du Syndic
8. Élection du ou de la Président(e) du Conseil général
9. Élection du ou de la Secrétaire du Conseil général

*2<sup>ème</sup> partie :*

10. Élection du ou de la vice-Président (e) du Conseil général
11. Élection des scrutateurs/trices
12. Élection des scrutateurs/trices suppléants/es
13. Élection des membres de la commission de gestion et des finances
14. Élection des membres de la commission communale de recours (impôts et taxes)
15. Nomination des délégués des associations intercommunales (AIEB-ERM-ASISE-AIRADT)

Avec nos meilleures salutations

Le Bureau

